

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9186**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine : Sciences Technologies Santé Mention : SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT TERRESTRE Spécialité : Management de l'environnement, valorisation et analyse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I, Université Paul Cézanne(Aix-en-Provence) Aix-Marseille III (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)	Président de l'université de Marseille III, recteur, RECTEUR DE L'academie, Président de l'université d'Aix-Marseille I

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

117g Géologie de l'environnement ; Météorologie, 343p Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (organisation, gestion),
111g Physique-chimie de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Suivant le parcours choisi, le professionnel sera à même d'effectuer une gestion raisonnée des milieux naturels, agricoles, urbains et industriels. Il pourra notamment :

- Participer à l'élaboration ou au fonctionnement d'un système de management environnemental d'une industrie ou d'une collectivité territoriale

- Coordonner les activités techniques liées aux préoccupations environnementales d'une industrie ou d'une collectivité
- Gérer les chantiers de dépollutions des sols et la veille réglementaire
- Concevoir, développer et / ou exploiter les installations de traitement des déchets, de l'eau ou des gaz,

En bureau d'étude, il accompagnera les entreprises et les collectivités dans la résolution des problématiques environnementales au niveau d'études et de conseils (Etudes réglementaires, diagnostics environnementaux), du management environnemental (ICPE, chantiers dépollution, QHSE...), et au niveau de formations spécialisées

Les compétences visées portent sur la gestion de l'environnement, que ce soit « à priori » sur un plan analyse et gestion des pollutions en amont de sa production (diminution des sources polluantes, économie de la consommation d'énergie par exemple), en aval (amélioration du traitement des rejets et des déchets - valorisation des déchets) ou « à posteriori » sur la gestion raisonnée des déchets ou la réhabilitation des sites contaminés.

Ce diplômé a des compétences pluridisciplinaires approfondies sur l'ensemble des problématiques environnementales. Il aura notamment les compétences pour :

- Procéder à des analyses chimiques et physico-chimiques de l'environnement
- Gérer les problématiques des pollutions et des nuisances,
- Assurer la gestion scientifique, juridique et économique de l'environnement,
- Gérer le traitement et la valorisation des déchets liquides et solides (Gestion raisonnée des déchets, Traitement des eaux, des gaz, des fumées, des odeurs, dimensionnement d'installations.)
- Réhabiliter les sites contaminés,
- Faire des études d'impact, maîtriser l'outil géomatique,
- Gérer la problématique QHSE en entreprise ou en collectivité locale
- Assurer le montage et le suivi de dossiers d'études scientifiques et réglementaires (Etude d'impact, SME, SMI, IEM, EQRS, PG, audits...)
- Etre apte à la gestion de crise, à la communication environnementale interne et externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans l'environnement au sens large, au niveau de différentes industries, des bureaux d'études et des collectivités locales et territoriales (syndicats mixtes, communautés d'agglomérations, services communaux) et toute entreprise souhaitant mieux gérer ses déchets et ses ressources en eau.

Cadre technique de l'environnement, de la production, d'études-recherche-développement de l'industrie, d'hygiène et sécurité, d'entretien ; maintenance et travaux neufs

Cadre technico-commercial, Ingénieur d'affaire

Chargé d'études techniques du sous-sol

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

D1407 : Relation technico-commerciale

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette formation professionnelle pluridisciplinaire offre 4 parcours en interaction sur 2 ans et à spécialisation progressive :

- Management Scientifique, Juridique et Economique des Pollutions et des Nuisances
- Valorisation des déchets, Traitement des sols contaminés
- Energie, Environnement, Bioprocédés
- Environnement et Analyse

Les étudiants suivent 5 modules par semestre (**6 ECTS par module**). Les modules de spécialité (**MS**) sont choisis en fonction du parcours et du projet professionnel. Les modules de Tronc Commun (**TC**) sont suivis par l'ensemble des étudiants du Master Sciences de l'Environnement Terrestre qui regroupe les 8 spécialités du master.

semestres 1 et 2 : 6 MS + 4 TC ;

semestres 3 (4 MS + 1 TC) **et 4**, (1 TC stage de 6 mois en entreprise ou dans un laboratoire de recherche)

MAEVA M1 : 600H

Semestre 1 : TC1, TC2 + 3 modules au choix

TC1 Traitement des données / **TC2** Les grands enjeux environnementaux / **M2** Introduction à la chimie de l'environnement / **M3** Bases de droit et d'économie de l'environnement 1 / **M4** Hydrologie, hydrogéologie, géophysique / **M5** Bases traitement des eaux / **M6** Gestion scientifique des pollutions et des nuisances / **M7** Méthodes d'études des terrains pollués / **M8** Effet des pollutions sur les organismes / **M9** Automatisation et instrumentation / **M10** Risques majeurs naturels / **M11** Mécanique des fluides et transferts thermiques

Semestre 2 : TC3, TC4 + 3 modules au choix

TC3 Projet environnemental de 1ère année / **TC4** Langues1 / Outils de professionnalisation 1 / **M12** Interactions des pollutions avec l'environnement / **M13** Interactions vivant / matériaux / **M14** Le risque anthropique / **M15** Géomatique / SIG / télédétection / **M16** Connaissances juridiques et économiques des pollutions et nuisance / **M17** Réacteurs thermiques et optimisation énergétique / **M18** Réacteurs biologiques / **CH4** Chimie de l'atmosphère et modélisation

MAEVA M2 300 H + 24 semaines Stage en entreprise

Semestre 3 : 1 TC + 4 modules au choix

TC5P Langue 2 / Outils de professionnalisation 2A ou 2B / **M3** Bases de droit et d'économie de l'environnement 1 / **M19** Analyse sur site et qualité analytique / **M20** Analyse des solides / Chimiométrie / **M21** Management scientifique des pollutions et des nuisances, qualité de l'air, des eaux et des sols / **M22** Management juridique des pollutions et des nuisances 2 / **M23** Management économique des pollutions et des nuisances 2 / **M24** Pollutions et nuisances : études de cas intégrées, droit, économie et sciences. / **M25** Récupération, tri et séparation chimique des déchets. / **M26** Transformation / valorisation des déchets technologiques / ménagers / **M27** Les matériaux de conditionnement des déchets / **M28** Entreposage et stockage géologique des déchets / **M29** Valorisation de la biomasse / **M30** Qualité, sécurité et management des environnements industriels, urbains et naturels / **M31** Energies traditionnelles et renouvelables / **M32** Bioprocédés / **M33** Toxicologie et écotoxicologie / **M34** Spectroscopie et optimisation de séparation appliquée à l'environnement

Semestre 4

TC6P Stage en Entreprise

Contrôle des connaissances :

Les enseignements sont évalués en contrôle continu et/ou en examen terminal (première session) et en examen terminal (seconde session). Les crédits européens sont acquis par la validation de l'UE, ce qui représente 30 crédits pour l'ensemble des UE d'un semestre (6 crédits/UE).

Les UE obtenues par validation des acquis de l'expérience ou par validation d'études supérieures effectuées dans d'autres établissements n'entrent pas dans le cadre de la compensation. Seuls les crédits correspondants sont pris en compte.

Un semestre d'études (30 crédits) est validé :

- soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des 5 UE qui le composent (moyennes de chacune des UE supérieures ou égales à 10/20)
- soit par compensation entre les UE du semestre (moyenne des notes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20), à condition que l'étudiant ait suivi l'un des parcours types proposés par le master. Les coefficients des UE sont proportionnels à leurs valeurs en crédits.

La validation des semestres 1 et 2(M1) est obtenue soit après validation des 60 crédits correspondant , soit par compensation si la moyenne générale des 2 semestres est supérieure ou égale à 10/20 et à condition que l'étudiant ait suivi l'un des parcours types validés par l'équipe pédagogique. Elle donne droit à la délivrance du titre intermédiaire dont l'intitulé est le même que celui de la mention du Master, à savoir une Maîtrise des Sciences de l'Environnement Terrestre.

la validation des semestres S3 et S4 se fait sans aucune compensation entre eux

Le master est acquis après validation des 4 semestres

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Responsables de spécialités et d'année
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Responsables de spécialités et d'année
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	Responsables de spécialités et d'année
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Responsables de spécialités et d'année

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Université de provence - Aix Marseille I	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n°20080722 en date du 19 juin 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'Education : article L 613 - 3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

100-110 étudiants pour M1+M2

M2 :2006 / 2007 : 55 étudiants - 32 H / 23 F Taux de réussite : 93 %

M2 :2007 / 2008 : 48 étudiants - 27 H / 21 F Taux de réussite : 96 %

M2 :2008 / 2009 : 59 étudiants - 28 H / 31 F Taux de réussite : 90%

Autres sources d'information :

Université

Master SET

VAE

POIP

Lieu(x) de certification :

Université Paul Cézanne- UFR des Sciences et Techniques de Marseille avenue Escadrille Normandie Niémen MARSEILLE

Université de Provence - Centre Saint Charles 3 place Victor Hugo MARSEILLE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Marseille - Aix en Provence

Historique de la certification :